

NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS

ELEVES ENTRANTS AU LP PATU DE ROSEMONT

ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025

VISITE MEDICALE OBLIGATOIRE

Tous les élèves mineurs entrants en 2nde BAC PRO ou en 1^{ère} année de CAP au lycée professionnel doivent effectuer une **visite médicale obligatoire** dans le cadre de leur formation industrielle et sécurité.

Celle-ci s'effectue avec le médecin scolaire de l'Education Nationale au sein de l'établissement.

Votre enfant aura une convocation avec date et heure du rendez-vous médical en main propre.

Lors de cette visite, plusieurs documents obligatoires lui seront demandés :

- **sa convocation**
- **son CARNET DE SANTE**
- **le document ESCULAPE – Autorisation parentale (ci-joint)**
- **le questionnaire de santé (ci-joint)**

Merci de bien vouloir remplir et signer les deux documents ci-joints, essentiels pour son rendez-vous, à transmettre lors de l'inscription.

Nous portons à votre connaissance que sans cette visite médicale effectuée l'élève sera interdit de plateaux techniques et de stage en entreprise.

Le service DDFPT